

L'ENTENTE, C'EST FACILE !

UN SEUL FORMULAIRE POUR DE NOUVEAUX OBJECTIFS.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE FICHE PRATIQUE n°4

ENTENTE entre DEUX CLUBS

Article 16 à 32, pages 11 à 14, RA 2007

1 - CRÉATION

● Deux associations d'une même ligue peuvent s'entendre pour constituer une équipe fanion senior en championnat par équipes, Messieurs ou Dames ([article 16](#)).

* Ces deux associations ne doivent pas être distantes de plus de 30 km. Certaines dérogations peuvent cependant être accordées par la Ligue ([article 17](#)).

● L'entente est soumise à l'accord de la Commission des Statuts et des Règlements ([article 18](#)) :

- du Comité départemental si les associations évoluent au niveau départemental en championnat par équipes ;

- de la Ligue si l'une ou l'autre des associations évolue au niveau régional ;

- de la Fédération si l'une ou l'autre des associations évolue au niveau national.

* La décision est prise par l'échelon concerné, pour être applicable pour la saison suivante.

** L'entente doit être approuvée par l'Assemblée générale de chacune des deux associations - pièces à joindre à la demande - et peut faire l'objet d'un règlement intérieur.

● L'entente est gérée par une seule association choisie d'un commun accord dont le nom est désigné en premier dans celui de l'entente ([article 19](#)).

● La demande sera formulée sur un imprimé type, disponible sur le site internet de la Fédération, co-signé par les deux Présidents et sera adressée avant la date de clôture des inscriptions en championnat par équipes fixée par l'échelon concerné ([article 23](#)).

2 – OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Les obligations particulières sont fixées aux [articles 20 à 22 et 24 à 29](#).

3 – CESSATION ([articles 30 à 32](#))

● En cas de cessation à l'issue de la 1^{ère} phase, faire très attention au brûlage ([article 31](#)).

● Le niveau acquis reste à l'une des associations si elles sont d'accord sur une solution choisie au moment de la cessation.

● En cas de désaccord, à partir de la saison 2003-2004, application du [dernier § de l'article 32](#) et pour les ententes créées antérieurement, la Commission sportive de l'échelon concernée est habilitée à prendre toute décision allant de l'attribution à l'une des deux associations jusqu'à la non attribution à aucune des deux associations.



Commission Nationale des Statuts et des Règlements

Mai 2007

Cette fiche pratique n'est pas figée et il appartient aux dirigeants d'associations ou à ceux qui l'utilisent d'effectuer les mises à jour lorsqu'il n'y a pas eu de nouvelle édition.

Cette fiche n'a en rien la prétention de remplacer les Règlements administratifs (RA) et éventuellement les Règlements sportifs (RS) de la saison sportive en cours beaucoup plus complets et qui sont les seuls textes de référence, mais elle a pour but de faciliter la tâche de l'utilisateur en rassemblant sur une même feuille la majeure partie des éléments nécessaires à la compréhension, voire la résolution, d'une situation qui peut se présenter dans la vie d'une association.

Comment remplir en toute simplicité ?



DEMANDE DE CRÉATION D'ENTENTE DE CLUB

Club A

Intitulé	<input type="text"/>
Numéro	<input type="text"/>
Adresse du siège	<input type="text"/>

Club B

Intitulé	<input type="text"/>
Numéro	<input type="text"/>
Adresse du siège	<input type="text"/>

Entente

Demande la création d'une entente de club intitulée :

Dont la gestion sera assurée par le club :

Et évoluera en compétition à l'adresse suivante :

Afin de participer au championnat : Masculin Féminin Division

En cas de cessation, l'équipe issue de l'entente sera conservée par l'association :

Nom et signature du Président du club A

Nom et signature du Président du club B

Accord du comité

si les clubs sont du même comité et évoluent en championnat départemental

Oui Non

Date et Signature :

Accord du 2ème comité

si les clubs sont de départements différents et évoluent en championnat départemental

Oui Non

Date et Signature :

Accord de la ligue

si les clubs sont de départements différents ou si l'un ou l'autre évolue en championnat régional

Oui Non

Date et Signature :

Accord de la Fédération

si l'un ou l'autre des clubs évolue en championnat national

Oui Non

Date et Signature :